

Plans d'action en faveur des zones humides (PAFZH) sur le bassin versant du lac du Bourget

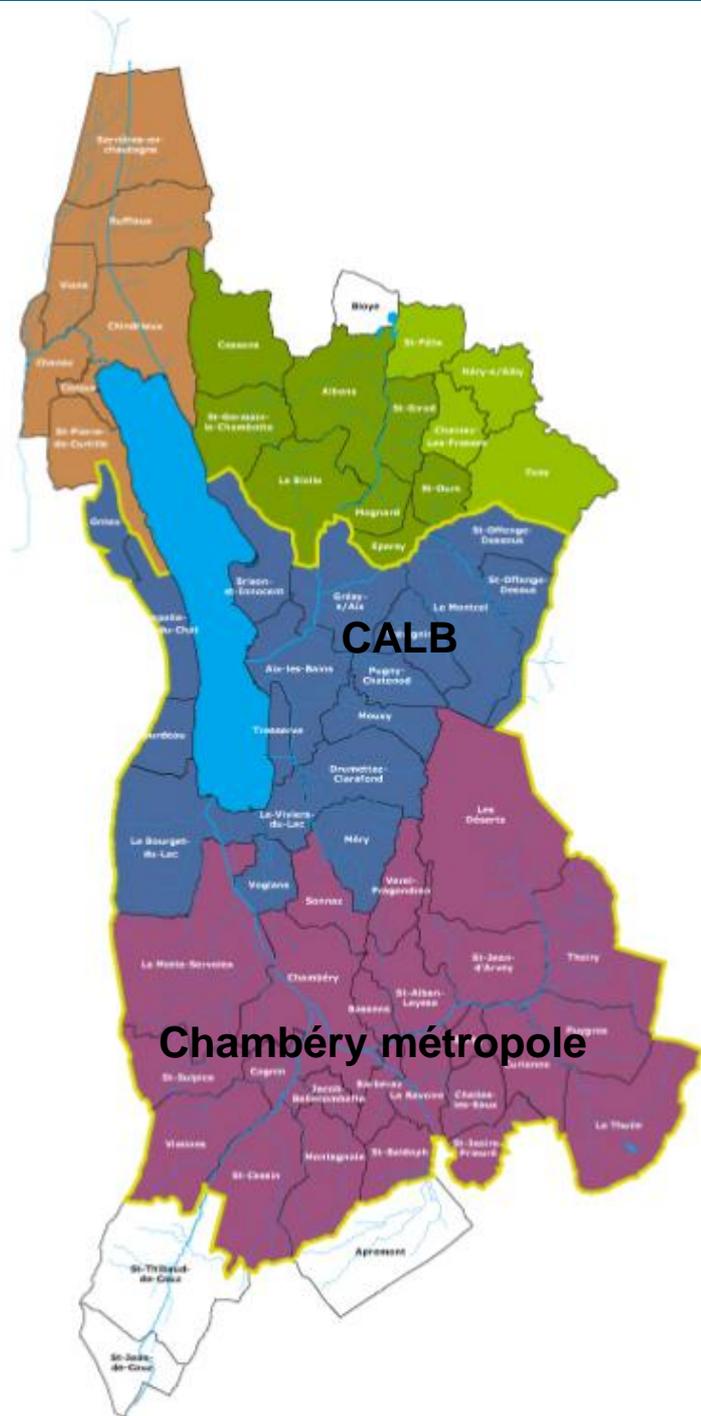
Groupe de concertation zones humides – 28 mars 2014
Agence de l'eau RMC



Éléments de cadrage

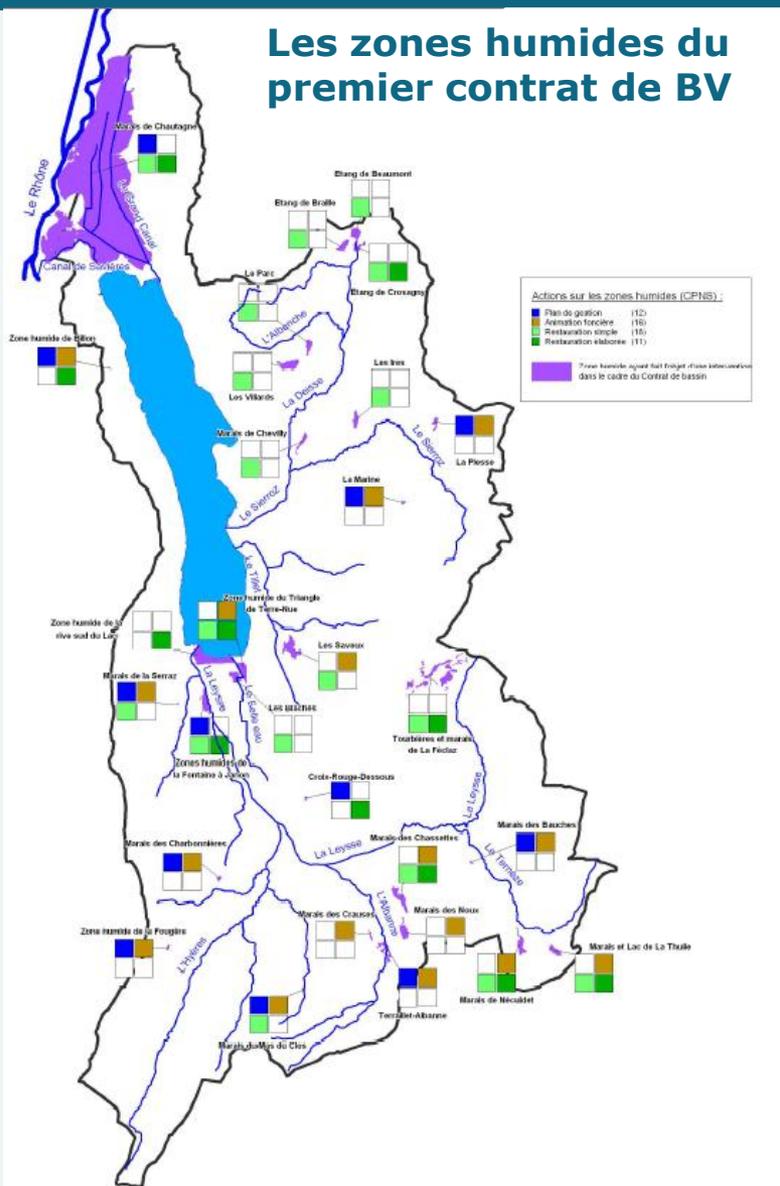
Le territoire du 2ème contrat de bassin versant (2011-2017)

- Bassin versant du lac du Bourget :
 - 588 km²
 - 65 communes / 210 000 habitants.
- 307 zones humides / 3.300 ha (dont 1.700 ha en Chautagne)
- **Chambéry métropole :**
 - 24 communes / 126 000 habitants
 - 115 zones humides / 560 ha.
- **CALB :**
 - 18 communes / 55 000 habitants
 - 96 zones humides / 340 hectares.



Eléments de contexte

Les zones humides du premier contrat de BV



A l'échelle du bassin versant

- 1^{er} contrat de bassin versant : le Cen Savoie, acteur unique de la gestion des zones humides
- Une action centrée sur les zones humides patrimoniales
- 2nd contrat de bassin versant : volonté d'associer les collectivités
- Vers une maîtrise d'ouvrage intercommunale de la gestion des zones humides, gage de leur intégration dans l'aménagement du territoire
- Programme de mesures du SDAGE : « mise en place d'un programme de gestion pluriannuel des zones humides ».

Éléments de contexte

A l'échelle des communautés d'agglomérations

Des zones humides en sursis

- 50% détruites depuis 1950 malgré d'importants services rendus
- 10% gérées par Cen Savoie
- Quid des 90% restants ?

Des zones humides perçues comme une contrainte

- Mauvaise connaissance et compréhension du cadre réglementaire (délimitation, dossiers loi sur l'eau, compensation)
- Des zones humides situées en majorité dans les secteurs de plaine à forte valeur foncière
- Devoir de pédagogie et de communication (accent longtemps mis sur le seul angle patrimonial)
- Un projet de ZAC en interaction avec 1 zone humide: blocage du dossier, cristallise les tensions aggro / associations

Objectifs et principes des PAFZH

Principes

- Engager les communautés d'agglomération vers une gestion globale et intégrée des zones humides
- Conduire conjointement action « volontariste » et action « compensatoire »
- Gage de cohérence et de pragmatisme donc d'efficacité
- Contractualisation volontaire
- Engageant les Communautés d'agglomération et les communes
- Engageant l'Etat, le Cen Savoie et l'Agence de l'eau, la Région et le Département
- Formalisée par un accord-cadre et des conventions communales
- 6 ans de réalisation

Objectifs et principes des PAFZH

Objectifs

- 1/ Restaurer les zones humides dégradées
- 2/ Enrayer l'érosion des zones humides
- 3/ Maîtriser l'impact de l'aménagement du territoire sur les zones humides
- 4/ Trouver des zones humides sur lesquelles réaliser des travaux au titre de mesures compensatoires



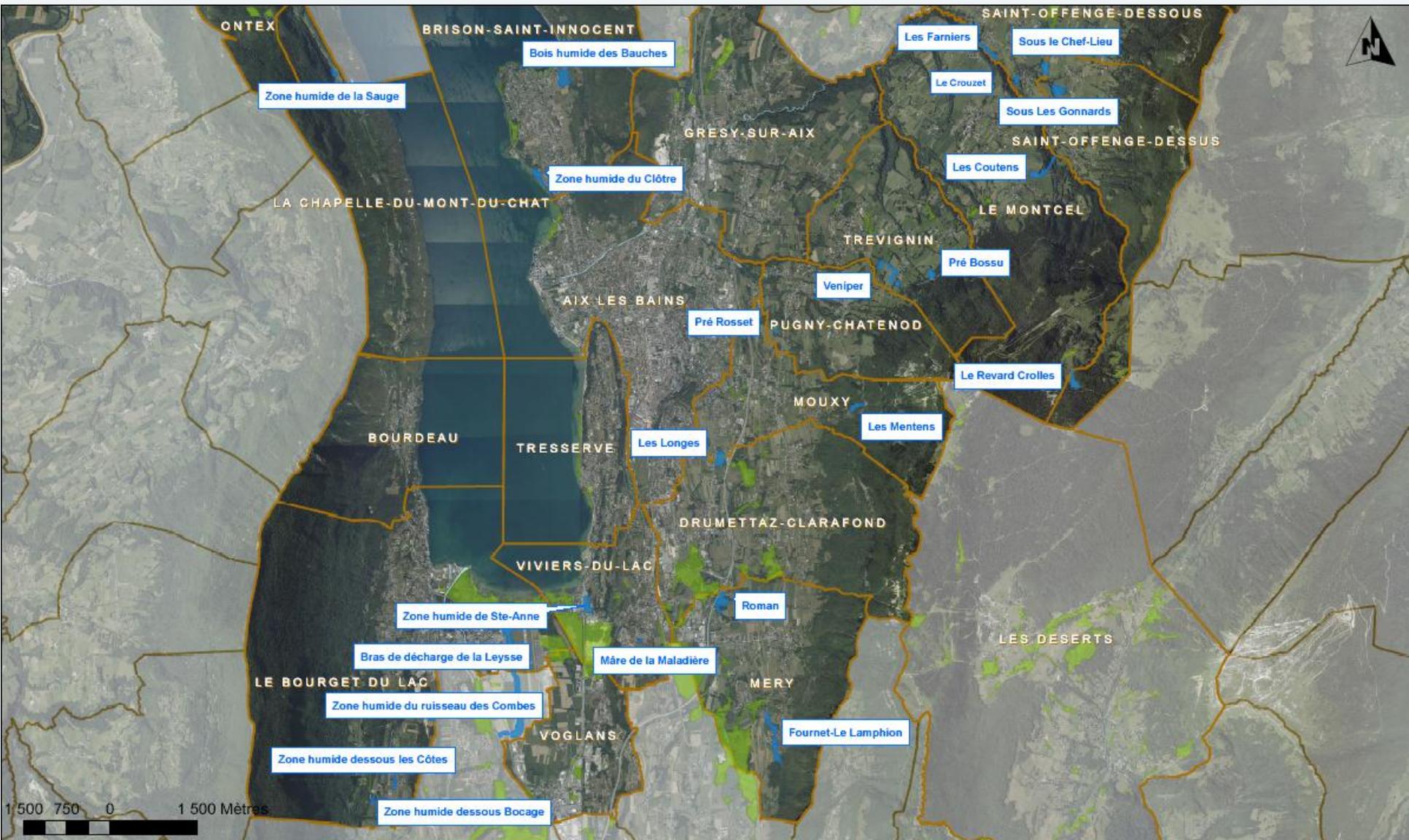
Moyens et outils

1/ Pour la restauration et l'entretien des zones humides

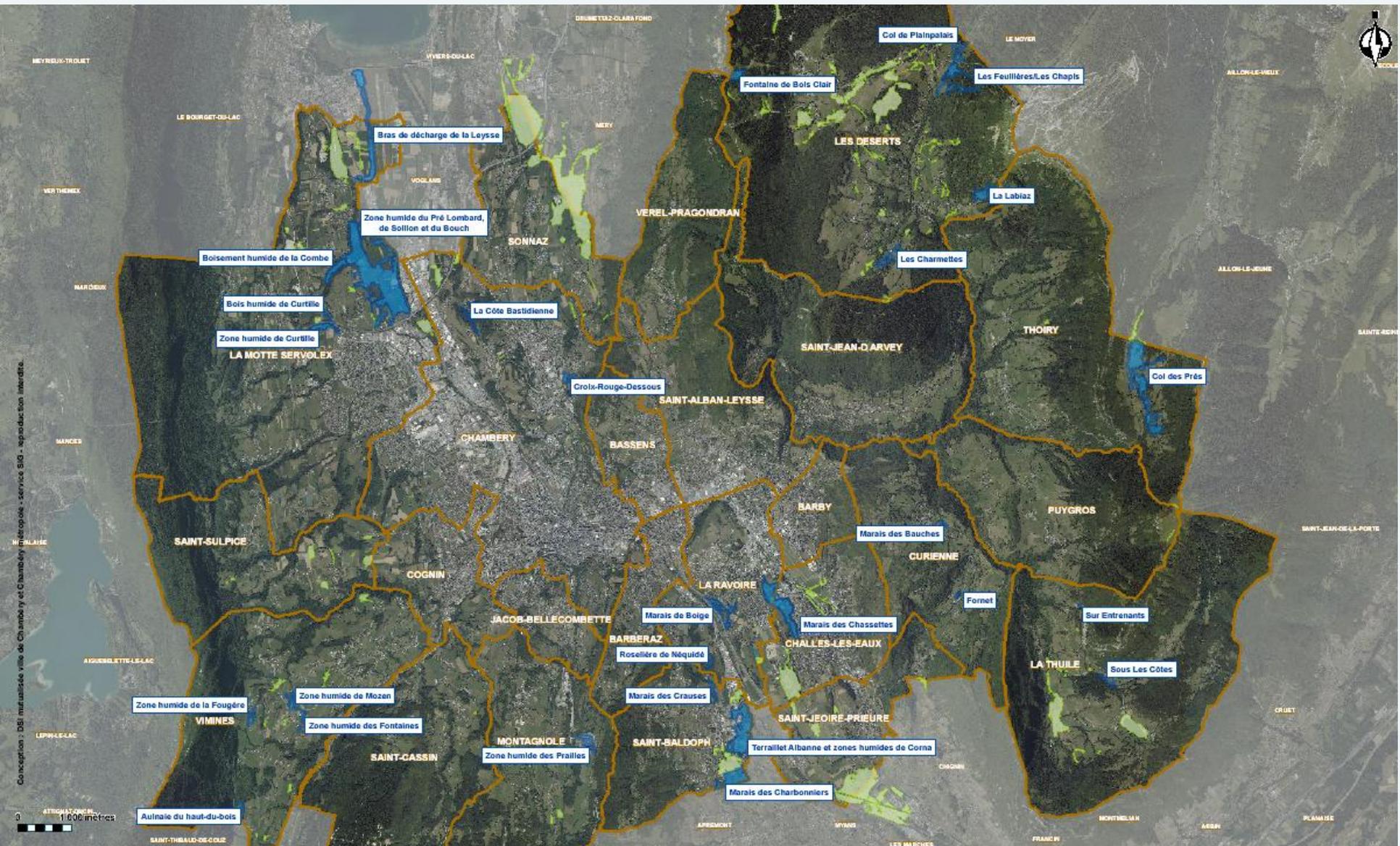
- 80% des parcelles visées en propriété privé
- Les outils fonciers
 - Animation foncière et d'usage (SAFER)
 - Déclaration d'intérêt général (DIG)
 - Acquisitions, bail rural à clauses environnementales, conventions d'usage, MAEt
- Les actions de restauration et entretien
 - notices de gestion
 - travaux de restauration (végétation + hydraulique)
 - mesures d'entretien



Les 22 zones humides prioritaires de la CALB



Les 30 zones humides prioritaires de Chambéry métropole



Moyens et outils

2/ Pour enrayer l'érosion des ZH (non dégradation)

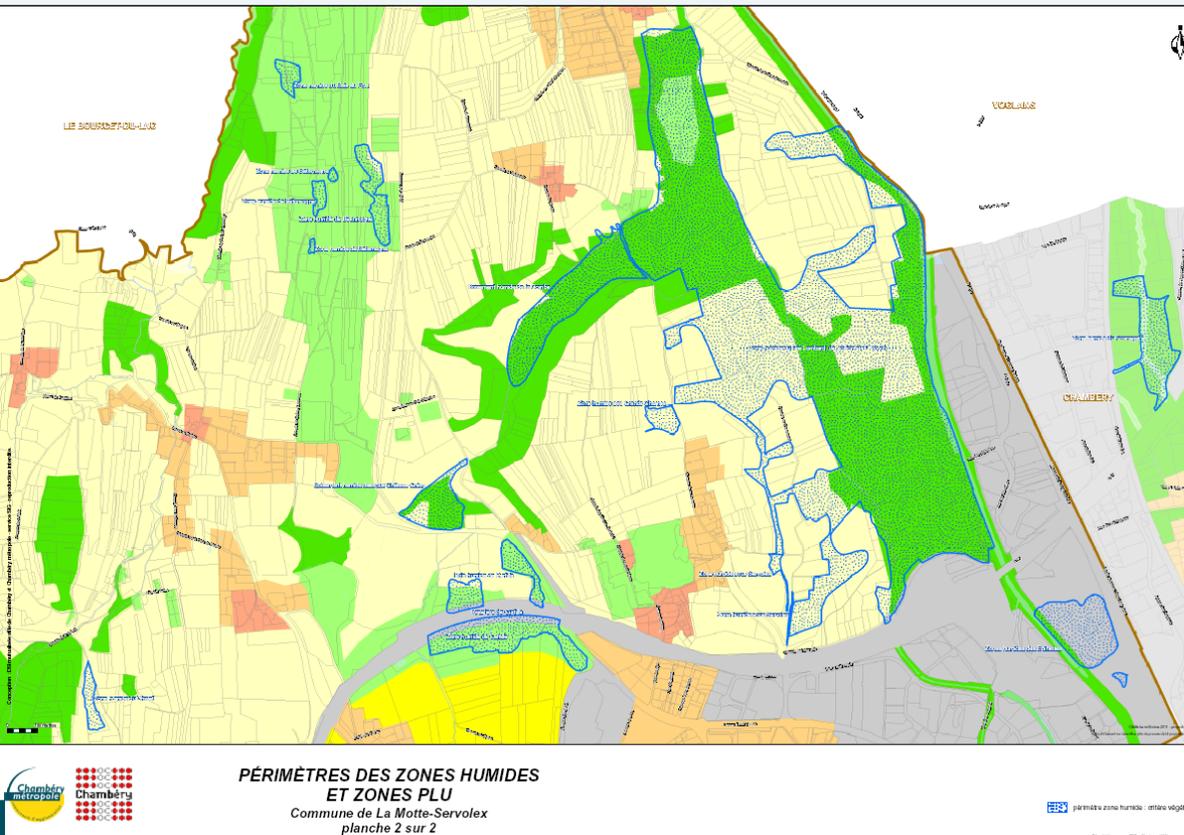
- 19 + 13 ZH d'intérêt remarquable (ZHIR) : s'engager à ne pas les détruire / dégrader
- 96 + 83 autres ZH : s'engager à limiter leur destruction
- Quid de la distinction ZHIR / autres ZH ? Caractérisation
- Moyen d'action sur les ZHIR
 - liste des ZHIR annexée à l'accord-cadre
 - Etat : politique d'opposition à déclaration validée en CODERST
- Moyen d'action sur les autres ZH
 - 3 mesures régaliennes : éviter, réduire d'impact et compensation (100% + 100%)

	Nom ZH	Commune	N° inventaire	Superficie	TOTAL points
1	Marais des Noux	Challes-les-Eaux	73CPNS0112	17,24	15
2	Tourbières et marais de La Féclaz	Les Déserts	73CPNS0144	56,26	15
3	Col de Plainpalais	Les Déserts	73CPNS0146	1,8	12
4	Marais des Chassettes	Challes-les-Eaux / La Ravoire	73CPNS0113	22	12
5	Le Tillet-Marais Vuillerme**	Sonnaz / Mery / Drumettaz-Clarafond / Le Viviers-du-Lac	73CPNS0100	123,43	12
6	Col des Prés	Thoiry	73CPNS0133	29,8	12
7	Marais et Lac de La Thuile	La Thuile	73CPNS0124	11,18	12
8	Marais de Bondeloge	Saint-Jeoire-Prieuré / Chignin		22,5	12
9	Zone humide du Pré Lombard, de Sollion et du Bouch	La Motte Servolex	73CPNS1058	87,09	11
10	Marais de Nécuïdet	La Thuile	73CPNS0122	16,16	11
11	Les Feuillères (Les Chapis)	Les Déserts	73CPNS0156	10,59	11
12	Terraillet-Albanne + ZH de Corna	Saint-Baldoph	73CPNS1005 / 73CPNS1003	45,83	11
13	Zones humides de la Fontaine à Janon	La Motte Servolex	73CPNS1062	18,38	11
14	Boisement humide de la Combe	La Motte Servolex	73CPNS1145	6,57	10
15	Bois-Plan	Saint-Jeoire-Prieuré	73CPNS0116	2,44	10

Moyens et outils

3/ Pour maîtriser l'impact des aménagements sur les ZH (préservation)

- S'engager à préserver les ZH dans les documents d'urbanisme



- Révision ou modification
- Les zones humides en **U / AU** à classer en **Nph, N** ou **A**
- Objectifs
 - protéger 100% des ZHIR
 - protéger 95% des autres ZH

Moyens et outils

4/ Pour trouver des compensations aux projets d'urbanisme

- Faciliter la recherche des mesures compensatoires (MC)
 - Passer de l'échelle communale à l'échelle intercommunale
 - Assistance du comité technique du PAFZH en amont du projet
 - Assistance de 2 bureaux d'études (délimitation des zones humides et définition de la mesure compensatoire).
- L'action volontariste sert de réservoir à l'action compensatoire
 - Limiter la spéculation foncière
 - Davantage de marge de manœuvre
- Chambéry métropole met en œuvre l'action compensatoire (MC) et l'action volontariste
 - Les pétitionnaires payent leur MC à l'EPCI sur la base d'un coût forfaitaire
 - Meilleure garantie de mise en œuvre des MC
 - Action volontariste et action compensatoire regroupées dans un marché unique
 - davantage de lisibilité et de cohérence

Les actions volontaristes et compensatoires

- **Ces actions se font sur les 30 + 22 ZH prioritaires qui représentent un potentiel de travaux de 130 ha**
- **Equilibre entre les actions** : objectif d'un ratio de 7 pour 1
- **Les actions volontaristes :**
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 80% par Agence de l'Eau, Région et CG 73
- **Les actions compensatoires :**
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 100% par le pétitionnaire

Etat d'avancement en mars 2014

Sur Chambéry métropole :

- ▶ Accord-cadre signé en octobre 2012
- ▶ Notices de gestion terminées
- ▶ Animation foncière en cours
- ▶ DIG en cours
- ▶ Premiers travaux prévus fin 2014- début 2015

Sur la CALB :

- ▶ Accord-cadre signé en novembre 2013
- ▶ Notices de gestion en cours

